

Rapport du chef d'établissement

Lycée La Martinière Duchère

Budget 2021



Rapport présenté au conseil d'administration du 1er décembre 2020

Lycée La Martinière Duchère
300, avenue Andreï Sakharov
69009 LYON
04.72.17.29.50



BUDGET 2021 - LYCEE LA MARTINIÈRE DUCHÈRE

Rapport du chef d'établissement

Principes

Par sa notification parvenue le 03 novembre 2020, le Conseil régional d'Auvergne-Rhône-Alpes nous a fait connaître le montant de la subvention annuelle de fonctionnement qu'il alloue à notre établissement pour l'année civile 2021. Cette subvention doit permettre à l'établissement de faire face à l'ensemble des dépenses de fonctionnement à l'exception des dépenses de personnel prévues à l'article L. 211-8 du code de l'Education, et des dépenses pédagogiques faisant l'objet du décret du 25 février 1985.

Conformément à l'article R. 421-20 du code de l'éducation, je vous propose d'adopter ce jour, soit moins d'un mois après cette notification, la répartition des recettes et des dépenses présentée dans le tableau ci-joint.

Ce projet de budget, calculé en équilibre réel, présente l'ensemble des dépenses et des recettes projetées (principe d'universalité), en un seul document (principe d'unicité). Il porte sur l'année civile 2021 (principe d'annualité).

Nous avons préparé ce projet de budget avec la volonté de présenter un document le plus complet possible afin de donner aux administrateurs comme aux autorités de tutelle, une idée exhaustive de la dépense publique pour notre établissement.

Avec la réforme du cadre budgétaire et comptable, engagée par le gouvernement depuis 2013, le budget est présenté en fonction de la destination de la dépense et non plus en fonction de sa nature.

Enfin, comme chaque année, pour permettre aux administrateurs de comparer les éléments du budget 2021 à ceux de l'année précédente, nous présentons également les valeurs approuvées initialement pour l'exercice précédent.

La collectivité de rattachement ne nous ayant pas communiqué les orientations qu'elle pourrait nous demander de retenir, le présent rapport ne portera pas davantage sur ces questions.

Généralités

Le budget 2021 du lycée La Martinière Duchère de LYON s'élève au total à 2 221 842,16 € en dépenses et à 2 138 042,16 € en recettes.

La réalisation de l'équilibre budgétaire, comme nous le verrons infra, repose sur un prélèvement raisonnable de 39 800 € et sur l'absence de neutralisation comptable d'une partie des amortissements (à hauteur de 44 000 €).

Ce budget retient les grandes tendances suivantes :

- Diminution de la dotation régionale de fonctionnement : - 3,2 % par rapport à 2020 (soit – 21770 €)

	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Dotation	615 267,00 €	604 500,00 €	633 908,00 €	652 936,00 €	672 524,00 €	650 754,00 €
Variation	1,79%	-1,75%	4,86%	3,00%	3,00%	-3,24%

Cette diminution est affectée de la façon suivante :

- – 5 950 € sur le service "Activité pédagogique"
 - – 15 820 € sur le service "Administration et logistique".
- ouverture de crédits à hauteur de 40 000 €, au titre de la taxe d'apprentissage 2021, au regard des collectes des années précédentes :

2016	2017	2018	2019	2020
83 792,32 €	80 249,88 €	113 744,30 €	156 069,58 €	63 562,53 €
7,37%	-4,23%	41,74%	37,21%	-59,27%

- une légère diminution des crédits dédiés à chaque discipline sur le service "Activités pédagogiques" avec la prise en compte des besoins exprimés par les coordinateurs.
- un prélèvement sur fonds de roulement de l'établissement dès le budget initial : 39 800 €

Petits équipements pédagogiques	5 000,00 €
Crédits projet d'établissement	1 800,00 €
Travaux	26 000,00 €
Equipements SRH	7 000,00 €

Ce prélèvement sur fonds de roulement dès le budget initial permet d'avoir le temps de mettre en place des procédures d'achat public et d'effectuer les travaux ou les achats correspondant aux besoins de l'établissement. Il permet également de ne pas reporter à une date ultérieure une inscription budgétaire prévue dès le budget initial.

Les diagrammes suivants présentent d'une part la répartition des dépenses par service et, d'autre part, la répartition de l'origine des recettes permettant de réaliser ce budget.

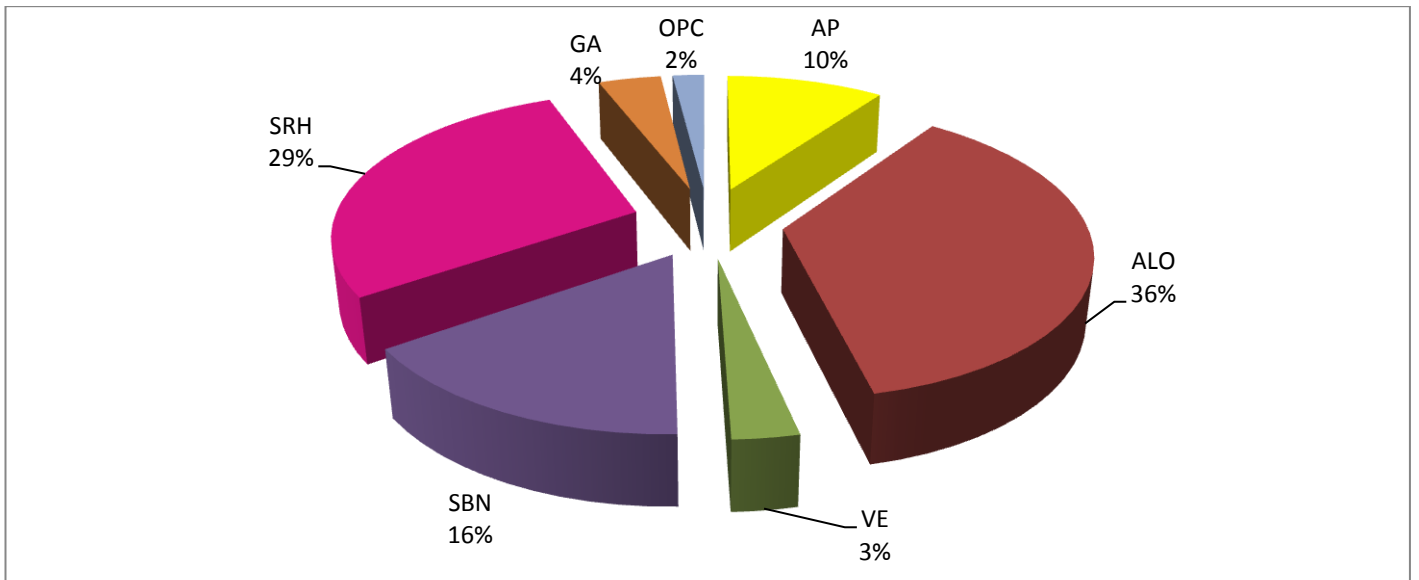


Figure 1 - Répartition des dépenses par service - source intendance

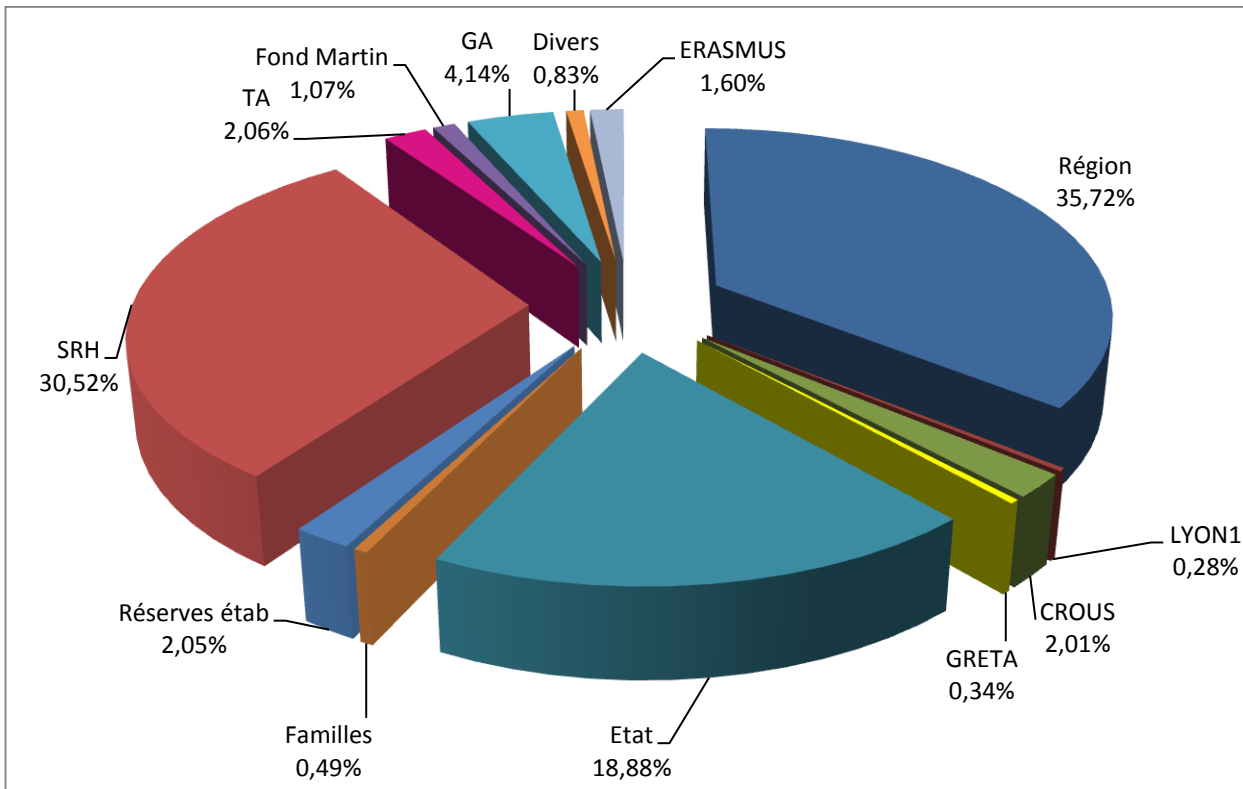


Figure 2 - Origine des recettes - source intendance

Le budget est structuré conformément aux objectifs pédagogiques et éducatifs définis dans le projet d'établissement :

- **assurer la pérennité d'un enseignement général et la transmission d'une culture indispensables à tous les niveaux de la formation intellectuelle ou professionnelle des jeunes**

Il s'agit notamment d'assurer :

- le fonctionnement des différentes disciplines générales et technologiques de l'établissement
- l'accueil des différentes opérations de liaison entre les collèges et le lycée (3ème/2de...), ainsi que l'accueil et l'information des futurs élèves (mini stages, livrets d'accueil...);
- les activités culturelles, les projets et sorties à objectifs pédagogiques liés à la politique de l'établissement
- l'acquisition de petit matériel pédagogique (tableaux blancs, tablettes ...) ainsi que la mise à niveau des locaux destinés à accueillir notre expérimentation sur l'adaptation des espaces d'enseignement aux pédagogies innovantes
- l'organisation des échanges scolaires internationaux destinés à développer la pratique des langues - Allemagne, Espagne, Italie, pays de langue anglaise - (l'établissement prends totalement en charge les frais des accompagnateurs) et continuera à organiser des rencontres avec des partenaires internationaux pour développer les stages en entreprise à l'étranger.
- dans le domaine des certifications en langues : l'établissement renouvellera la préparation au TOEIC d'étudiants des sections post-baccalauréat

- **Favoriser la transmission des valeurs républicaines, développer les capacités d'adaptation ainsi que la mobilité des futurs citoyens en vue de faciliter leur insertion sociale et professionnelle**

Dans ce domaine, les actions suivantes seront reconduites :

- réalisation du programme de prévention et d'éducation à la santé des lycéens et étudiants adapté à chaque niveau de classes. Programme élaboré par le comité d'éducation à la santé et à la citoyenneté, en lien avec un diagnostic effectué en partenariat avec le MGEN pour les sections post-baccalauréat comme pour les lycéens. Les opérations concernées sont nombreuses et font l'objet d'une diffusion à tous les personnels ainsi que sur le site de l'établissement;
- formation des délégués de classes, des délégués au Conseil d'Administration ainsi qu'au Conseil de la Vie Lycéenne, dans le cadre d'un projet inter-établissements et d'un partenariat avec l'AROEVEN;
- accompagnement et soutien financier des actions mises en œuvre par le conseil de la vie lycéenne.

- **Améliorer la qualité des parcours scolaires et de l'insertion professionnelle des élèves en renforçant l'efficacité du lycée ainsi que la cohésion avec son environnement**

Il s'agit principalement de se donner les moyens de contribuer à financer :

- les soirées de l'enseignement supérieur et autres manifestations destinées à l'information sur l'orientation organisées par l'établissement ;
- les opérations d'ouverture sur la vie économique : l'organisation des nombreuses tables rondes et rencontres avec les professionnels, les visites d'entreprises, l'initiation à la création d'entreprise
- les aides sociales individuelles ou collectives à destination des élèves et des étudiants qui pâtissent de difficultés financières ;
- l'accueil des différentes actions de liaison Bac pro/BTS et ainsi qu'avec les établissements d'enseignement supérieur que nous nous attachons à développer ;
- la poursuite de la modernisation de nos supports de communication.

Présentation du budget

Présenté en équilibre réel, le budget de plus de 2,2 millions d'euros est composé de recettes et de dépenses. Dans les deux cas, il est distingué entre le fonctionnement (1ère section) et les investissements, ou immobilisations (2ème section).

Toutes les recettes et dépenses prévisibles de l'établissement se doivent d'être portées sur le budget initial (principe d'universalité).

Par ailleurs, le budget sera présenté de manière conforme à la réforme du cadre budgétaire et comptable (RCBC) qui vise à répartir des dépenses en fonction de leur destination et non plus de leur objet :

- 3 services généraux liés à l'activité principale de l'établissement (Administration et logistique, Activités pédagogiques, Vie de l'élève) ;
- 3 services spéciaux (Bourses nationales, restauration et hébergement, groupement d'achat) ;

Pour chaque service, les recettes nécessaires à la réalisation des dépenses sont portées en regard de ces dernières pour réaliser l'équilibre hors amortissements. Les subventions font donc l'objet d'une répartition en fonction de la destination des dépenses.

Le premier chiffre détermine le destinataire du compte rendu (également à l'origine de la subvention) :

- 0 : l'établissement ou d'autres sources que l'état et la collectivité territoriale de rattachement
- 1 : l'état
- 2 : la collectivité territoriale de rattachement

Le budget par service

Service « Activités pédagogiques »

Ce service s'établit à 230 132,46 € en dépenses, à 223 932,46 € en recettes, avec un prélèvement sur fonds de roulement de 6 200 €.

Ce service regroupe l'ensemble des dépenses à caractère pédagogique et est structuré en domaines rattachés aux objectifs du projet d'établissement.

Les crédits destinés au fonctionnement des disciplines sont légèrement réduites par rapport à 2020.

Les coordonnateurs de disciplines ont été sollicités pour évaluer la hauteur de leurs besoins pour l'année en préparation, et le budget proposé couvre la totalité des besoins exprimés, à quelques exceptions près, pour lesquelles des subventions seront demandées à l'assemblée régionale.

Les reliquats du don de la Fondation Martin sont inscrits au budget initial 2021, afin d'être mobilisés avant de connaître le montant du don 2021.

Compte tenu du contexte sanitaire, aucun projet de voyage ou de sortie scolaire n'est prévu.

L'UFA BTS SAM n'ayant plus d'activité depuis le 1^{er} septembre 2020, les crédits pour son fonctionnement n'ont pas été inscrits au budget 2021 (67 895,34 € en 2020).

Enfin, un prélèvement sur fonds de roulement de 5 000 € est destiné à l'acquisition de petits matériels pédagogiques (tableaux blancs, renouvellement de vidéoprojecteurs ...).

On notera que la collectivité régionale attribue chaque année à notre établissement une dotation en ordinateurs pour maintenir notre parc à niveau.

Service « Administration et logistique »

Ce service s'établit à 824 436,90 € en dépenses, à 754 236,90 € en recettes.

Les crédits concernant la viabilisation ont été calibrés au regard de leur utilisation en 2019, dernière année complète écoulee. Ci-dessous les consommations et montants engagés en matière de viabilisation au cours des trois dernières années.

Consommations	2015	2016	2017	2018	2019
Eau (m3)	10 924	10 799	11 469	10 107	14 492
Chauffage (Kwh)	NC	2 859 061	3 482 553	2 722 600	2 749 400
Electricité (Kwh)	1 336 669	1 357 873	1 358 547	1 258 722	1 278 765

Tableau 1 - Consommations en matière de viabilisation - source intendance

Coûts (€)	2015	2016	2017	2018	2019
Eau	33 506	33 138	35 260	31 700	31 470
Chauffage	NC	190 114	246 964	190 825	195 229
Electricité	150 950	151 941	148 204	140 039	168 265
Total		375 213	430 428	362 564	394 964

Tableau 2 - Dépenses de viabilisation - source intendance

Dans le domaine "Modernisation", 12 000 € ont été prélevés sur le fonds de roulement, afin de permettre :

- peinture de salles de classe
- organisation des accueils lors des sessions d'examen.

Dans le domaine "Entretien maintenance", 14 000 € ont été prélevés sur le fonds de roulement pour le nettoyage de toutes les vitres par une entreprise extérieure (opération tous les 2 ans).

Enfin, les amortissements pour ce service s'élèvent à 166 000 € dont 122 000 € sont neutralisés car financés par des subventions. Par ailleurs, 44 000 € d'amortissement correspondent à des achats réalisés sur fonds propres, qui, bien qu'ils ne soient pas compensés en recettes, ne viennent toutefois pas réduire l'importance des fonds disponibles.

Service « Vie de l'élève »

Ce service s'établit à 59 890,71 € en dépenses et à 59 490,71 € en recettes, avec un prélèvement sur fonds de roulement de 400 € (projet d'établissement).

Les crédits de ce service sont destinés aux actions du projet d'établissement ainsi qu'aux aides sociales destinées aux élèves.

Les reliquats du don de la Fondation Martin sont inscrits au budget initial 2021, afin d'être mobilisés avant de connaître le don 2021.

Un projet de lutte contre le harcèlement scolaire est prévu et est financé à hauteur de 26 140 € par des crédits ERASMUS.

Service spécial « Bourses nationales »

Ce service s'établit à 350 000 € en dépenses et en recettes, conformément à l'utilisation des crédits 2019.

Service spécial « Groupement d'achats »

Ce service spécial, créé à compter du 1er janvier 2020, s'établit à 80 400 € en dépenses et en recettes et permet de suivre les activités du groupement d'achat.

Pour 2021, la prévision de dépenses et de recettes intègre le renouvellement des groupements d'achats "denrées alimentaires " et « fruits et légumes ».

Service spécial « Service restauration et hébergement »

Ce service s'établit à 638 397,09 € en dépenses et à 631 397,09 € en recettes.

Il est important de garder à l'esprit que c'est un service à résultat, non subventionné, fonctionnant sur ses recettes propres. La prévision de recettes doit donc être rigoureuse, afin de ne pas ouvrir trop de crédits en dépenses.

Les recettes ont été établies sur une prévision des rationnaires, conforme, en moyenne, aux tendances observées depuis 2016 :

- stabilité des effectifs des internes du lycée permettant d'établir une prévision moyenne de 170 internes pour 2021
- baisse des effectifs des demi-pensionnaires
- stabilité des effectifs des commensaux.

Par ailleurs, le changement de tarification de la demi-pension (introduction des forfaits à la rentrée 2019), ainsi que la fréquentation « perturbée » en 2020 du fait de la situation sanitaire permet difficilement d'établir une prévision fiable ou optimiste.

Section « Opérations en capital » ou investissements

Ce service s'établit à 38 585 € en dépenses, ainsi qu'en recettes.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes ayant annoncé la reconduction du dispositif "Fonds Régional d'investissements" à l'identique de 2020, 38 585 € ont été ouverts, de la même façon qu'en 2020.

A ce stade, le montant affecté aux opérations en capital ne correspond à aucun investissement précis.

Les amortissements

La réforme du cadre budgétaire et comptable a introduit la notion d'amortissement comptable dans la présentation du budget. Nous avons donc évalué les biens relevant de l'amortissement et les avons inscrits en opérations spécifiques (OP-SPE). En matière comptable, il s'agit de diminutions de valeurs sans compensation de recettes. Le montant calculé pour 2020 est de 165 000 € (OAMOR) dont 129 000 € neutralisés en recettes (ONEUT) car financés par des subventions. Restent donc 36 000 € d'amortissements correspondant à des achats réalisés sur fonds propres, qui, bien qu'ils ne soient pas compensés en recettes, ne viennent toutefois pas réduire l'importance des fonds disponibles.

Situation du fonds de roulement disponible

Compte financier 2019	453 845,23 €
Réserves mobilisables	437 532,53 €
Prélèvements déjà autorisés	118 725,50 €
Réserves mobilisables avant budget 2021	318 807,03 €

Tableau 3 - Evolution du fonds de roulement - source intendance

Calcul de l'équilibre budgétaire

Enfin, ainsi que vous pouvez le constater, l'équilibre budgétaire est atteint grâce à un prélèvement sur fonds disponibles pour un montant de 39 800 € (70 577 € en 2020 / 43 247 € en 2019 / 153 953 € en 2018).

Le fonds de roulement restant disponible après l'adoption du budget 2021 est de 295 319,73 €, niveau très acceptable puisque supérieur au seuil de 20 % de la dotation annuelle de fonctionnement (soit 130 150,80 €).

A Lyon, le 1er décembre 2020

Le Provisseur,



Gabriel LIENHARD

Annexe :

Etat des emplois valorisés s'agissant des personnels d'Etat

Restitution RCBC - Année scolaire 2019-2020

0690038S LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE LA MARTINIERE DUCHERE LYON
CEDEX 09

Date de calcul : 03/11/2020

Spécificités de l'établissement			
Regroupement	UAJ	CPGE	Oui
Cité scolaire	Non	Eclair	Non
Agence comptable	Oui	RAR	Non
Nombre d'EPLÉ gérés par l'agence	9	RRS	Non
Internat	Oui	ZEP	Non
Effectif	1500 élèves et plus	REP	Non
SEGPA	Non	REPPLUS	Non

Répartition de la masse salariale			
Employeur	Fonctions	ETPT (4)	Masse salariale (5)
EPLÉ	Fonctions éducatives (1)	12,67	348 597,66 €
	<i>dont 1er degré (6)</i>	0	0,00 €
Etat (2)	Fonctions enseignement / formation	203,10	17 092 781,15 €
	<i>dont suppléance</i>	2,08	74 409,41 €
	<i>dont TZR disponibles (3)</i>	0,56	37 935,00 €
	Fonctions éducation, santé, social	8,98	611 340,69 €
	Fonctions de direction et d'administration	25,51	1 542 448,53 €
	<i>dont suppléance</i>		20 577,56 €
	Total Etat	237,60	19 246 570,37 €
Total général		250,27	19 595 168,02 €

Cette restitution ne concerne pas les personnels recrutés sur un contrat aidé.

(1) La masse salariale des AED est calculée à partir du salaire moyen annuel (27 509€) et du nombre d'ETPT sur l'établissement

(2) L'occupation des personnels d'orientation (ORI) et de santé (MDS) est ventilée sur l'ensemble des EPLÉ en fonction de leur nombre d'élèves

(3) TZR en rattachement sans affectation en remplacement sur BMP ni en suppléance.

(4) ETPT : Equivalent Temps Plein Travaillé

(5) Si le nombre d'agents est inférieur à 3 alors leur masse salariale n'est pas divulguée (secret statistique) et n'apparaît pas non plus dans le total

(6) Part des agents affectés sur un support du 1er degré